

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 1^{er} février 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 88

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour le renouvellement des éléments actifs de l'infrastructure réseau informatique et téléphonique ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans à raison de CHF 18'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2013 ;
3. de dire que les frais de maintenance affectés au compte 19000.3151.00 diminueront de CHF 4'200.00 dès le budget 2013.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (aucun avis contraire, 1 abstention)**

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} février 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron